

Dakar, le 30 Juillet 1998

Le Directeur Général

DECISION 024 - 07 - 98

Le Directeur Général du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),

VU, l'Article 8 des statuts du CESAG,

VU la décision 01 - 07 - 98 du 30 juillet 1998, portant organisation des services du CESAG,

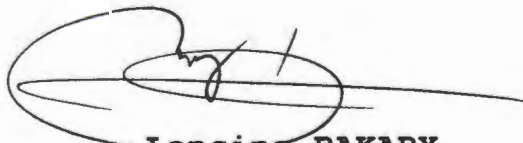
DECIDE

Article premier

Monsieur Lamine SY est nommé Responsable de l'Institut de Langues et Communication Internationale du CESAG, à compter du 09 Septembre 1998.

Article 2

La présente décision sera publiée partout où besoin sera.



Lansina BAKARY